DIC : DOCUMENT D'INFORMATION CLÉS

MEDI-CONVERTIBLES - ACTION C/D • ISIN : FR0000297939 • 01/01/2025

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

MEDI-CONVERTIBLES - ACTION C/D • ISIN : FR0000297939

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management - Aéma Groupe
Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris
Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consulter le site http://www.ofi-invest-am.com

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et règlementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2025

En quoi consiste ce produit?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme 'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans les statuts de la SICAV.

Objectifs : L'objectif de gestion de la SICAV est d'exposer le portefeuille au marché des obligations convertibles européennes à travers une gestion de type discrétionnaire.

La SICAV est investie au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles européennes. Elle sera en permanence exposée sur un ou plusieurs marchés de taux et d'actions européens. Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert. Néanmoins, la Société de Gestion ne s'interdit pas de couvrir le risque de change en fonction des conditions de marché. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière et extra-financières des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits combinant une approche « bottom-up » et « top-down ».
Bottom-up : Au sein de l'univers des obligations convertibles européennes, la stratégie mise en œuvre vise à sélectionner des titres selon 3 critères : l'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primai re, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.
Top down : L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des dérivés listés (futures et options sur indices d'actions et de taux) en lien avec l'analyse macro-économique de la Société de Gestion.
La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par capitalisations boursières (petites / moyennes / grandes capitalisations). Par ailleurs, les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues de la sélection des valeurs réalisée de façon discrétionnaire par la Société de Gestion. Ainsi, la répartition entre les secteurs et les zones géographiques peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de performance anticipées par la Société de Gestion.

En dehors des titres européens, qui composent le cœur de portefeuille, la SICAV pourra être exposée aux obligations convertibles, obligations et autres titres de créance hors Europe géographique dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille pourra investir en obligations et titres de créance européens libellés en Euros ou en devises, étant précisé que le risque de change pourra être couvert ou non à la discrétion de la Société de Gestion. Aucune limite particulière en terme de notation n'est mise en place, ni en terme de duration.

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations comportant ou non un élément optionnel. Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations publiques et privées émises par les entités notées selon la politique de notation de la Société de Gestion « Investment Grade» ou « High Yield » ou sans notation ; en conséquence, le risque d'insolvabilité de l'emprunteur peut être faible, modéré ou élevé ; les titres peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

Afin de gérer la trésorerie, la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts et

actions d'OPCVM français ou étrangers relevant de la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions de fonds d'investissement de droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture, exposition et/ou arbitrage. La SICAV pourra conclure des Credit Default Swaps (CDS) soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage

Indicateur de référence : La SICAV n'a pas d'indicateur de référence, cependant, sur un horizon minimum de placement de 5 ans, sa performance pourra être comparée, a posteriori, à titre d'information, à l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis.

Modalités de souscription/rachat : L'investisseur peut demander la souscription et le rachat de ses actions uniquement en millième d'actions. Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12H/midi auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la Valeur Liquidative retenue.. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine (Bourse de Paris) et est datée de ce même jour.

Investisseurs de détail visés : Cette SICAV s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement les Compagnies d'assurances du Groupe MACSF dans le cadre de contrats d'assurance-vie exprimés en unités de compte et recherchant une performance liée aux marchés des actions internationales.
Cet investissement est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Fonds. Les actions de la SICAV ne peuvent être souscrites par des U.S. Person (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus). La Société de Gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation et/ou de leur distribution totale ou partielle.

Recommandation : la durée de placement recommandée est de 5 ans. Cette SICAV peut ne pas convenir aux investisseurs prévoyant de retirer leur apport en 5 ans.

Dépositaire : CACEIS BANK

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Direction Juridique
22 rue Vernier - 75017 Paris - France

La valeur d'actif net de la SICAV est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (www.ofi-invest-am.com)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre bas et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :
- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par la SICAV n'est plus en mesure
- de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de
- transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à
- son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Exemple d'investissement : 10.000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 282 €	6 799 €
	Rendement annuel moyen	-27.17 %	-7.42 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 152 €	8 333 €
	Rendement annuel moyen	-18.48 %	-3.58 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 753 €	9 896 €
	Rendement annuel moyen	-2.47 %	-0.21 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	11 059 €	10 869 €
	Rendement annuel moyen	10.59 %	1.68 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées cumulé à un indice de marché jugé pertinent dont le détail figure sur le site internet de la Société de Gestion) effectué :
- entre le 30/06/2017 et le 30/06/2022 pour le scénario défavorable ;
- entre le 30/09/2015 et le 30/09/2020 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La SICAV est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de la SICAV conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de la SICAV est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de la SICAV.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €):

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	430 €	982 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.34 %	1.96 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.74% avant déduction des coûts et de -0.21% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	3.0% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 296 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.20%. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin septembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	120€
Coûts de transaction	0.14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	14 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à la SICAV, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :
- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Catégorisation SFDR : Article 8

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents**

Les informations sur les performances passées de la SICAV présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scenarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am/produits**

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.